

[Impressum]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **33 (1962)**

Heft 1

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

faible et un nombre élevé de degrés Oechsle qui promettent un vin non seulement corsé, mais aussi d'excellente conservation. Les récoltes de fruits et de légumes ont été très bonnes dans l'ensemble, entre autres celles de tomates et plus particulièrement celles d'abricots, dont le Valais a écoulé à lui seul près de huit millions de kilos. Les fruits à noyaux ont été également plus abondants que l'an passé, alors que les fruits de la terre et les fruits à pépins ont souffert des conditions atmosphériques défavorables. Il en est de même du colza et de la betterave mais, dans ce dernier cas, la diminution quantitative du rendement a été compensée par une teneur en sucre plus élevée.

» Les livraisons de lait du premier semestre ont fléchi de 4,8 % par rapport à la période correspondante de 1960 ; mais, en août et septembre, elles dépassaient de nouveau légèrement le chiffre de l'an passé. Le problème du prix du lait a causé bien des soucis. Au mois de mai, le Conseil fédéral a instauré un nouveau régime légal pour les prix du lait et des produits laitiers. Ayant ainsi déjà créé les conditions propres à relever le revenu agricole jusqu'alors insuffisant, il n'a pas encore pu satisfaire entièrement les producteurs et les associations paysannes, qui revendiquaient une hausse du prix du lait de quatre centimes par litre, dès le 1^{er} novembre. Une augmentation de deux centimes a été accordée ; elle est entièrement à la charge du consommateur. De plus, une aide spéciale est envisagée pour les paysans de la montagne.

» Les prix du bétail de boucherie se sont aussi élevés et, durant le premier semestre surtout, les livraisons ont fortement augmenté. D'autre part, les frais de production ont tendu à la hausse et l'agriculture est un des secteurs économiques qui pâtit le plus fortement du manque de main-d'œuvre. La Confédération a prévu l'octroi de crédits pour permettre à ce secteur d'opérer les modifications de structure qui s'imposent dans ces circonstances ; un projet de loi est déjà soumis au Conseil des Etats. »

ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtelary ;
secrétaire : H.-L. Favre, Reconvilier ; caissier : H. Farron, Delémont.
Bulletin : rédaction : J.-Cl. Duvanel, Delémont ; administration et publicité :
Delémont.

Téléphones : président : (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81 ; vice-président : (039) 4 92 06
ou 4 91 04 ; secrétaire : (032) 9 24 73 ou 9 29 79 ; caissier : (066) 2 14 37 ou (066) 2 11 21.
Comptes de chèques postaux : caisse générale : IVa 2086 ; abonnements du bulletin :
IVa 10213 Abonnement annuel : Fr. 8.—. Le numéro : Fr. 1.—.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.